

Club Noiséen de Randonnée Pédestre (C.N.R.P.)

Association loi 1901

Déclaration à la Sous-Préfecture du Raincy le 14 février 1994 sous le n° 2521

Adhérente au CDRP 93 et à la FF Randonnée n° 001892 du 15/04/94

Agréée Jeunesse et Sports n° 93 SP 329 du 21/04/95

Siège social : 8/10 rue du docteur Sureau 93160 NOISY LE GRAND

A adresser à Martine LEJARS, 2 place Claire Fontaine 93160 NOISY-LE-GRAND

Ou à déposer à la maison pour tous MARCEL BOU, 10 rue du Docteur Sureau 93160 Noisy-Le-Grand



ADHESION ENFANTS MINEURS

ANNEE SPORTIVE 2024/2025 du 01/09/2024 au 31/08/2025

prise en charge par l'association

Je soussigné (e)

Mme, M. :

Nom, Prénom :

Né (e) le :

Adresse :

Attestation médicale pour les pratiquants mineurs :

Je soussigné, en ma qualité de représentant légal, atteste qu'elle(s) ou il(s) ont bien consulté un médecin

autorise les mineurs suivants :

Nom :	Prénom :	date de naissance :
Nom :	Prénom :	date de naissance :
Nom :	Prénom :	date de naissance :
Nom :	Prénom :	date de naissance :

à randonner :

avec moi

avec les personnes ci-dessous

à monter dans une autre voiture que la mienne :

oui

non

en cas d'accident : le transport à l'hôpital

oui

non

une intervention chirurgicale

oui

non

(1) Cocher les bonnes réponses

personnes autorisées à accompagner les enfants :

Nom, prénoms : Adresse :

Nom, prénoms : Adresse :

Nom, prénoms : Adresse :

Des photos sur lesquelles les enfants peuvent figurer sont prises avec l'autorisation du club lors de nos activités. Je dispose d'un droit exclusif de leurs images.

J'accepte de les faire paraître / Je n'accepte pas de les faire paraître (rayer la mention inutile) sur un album photos diffusé sur le site www.cnrp93.com

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée est obligatoire. Il doit spécifier le ou les types de randonnées pratiquées (randonnée pédestre et/ou marche (nordique) et pratique en compétition le cas échéant, ...).

L'auto-questionnaire est à garder par l'adhérent.

A
mention manuscrite : "lu et approuvé"

le
Signature :

NB : L'obtention de la licence de l'année sportive n'est définitive qu'après réception de ce document dûment complété de la cotisation et du certificat médical spécifiant le ou les types de randonnées